

Publication des demandes d'autorisation d'exploiter déposées auprès de la DDTM de la Charente-Maritime et portant sur une surface supérieure à 40 ha – CDOA du 23 octobre 2012

En application de l'article R.331-4 du code rural, la préfète de la Charente-Maritime informe qu'elle a reçu des demandes d'autorisation d'exploiter des biens agricoles concernant les lieux suivants, et portant sur une surface supérieure à 1/2 unité de référence, soit 40 ha. Les demandes relatives à un projet d'installation ne sont pas soumises à cette publicité, et ne figurent pas dans la liste.

Date demande	Surface réelle demandée en ha	Surface pondérée demandée en ha	Commune(s) et surface(s) indicative(s)	Propriétaire(s)
24/09/12	57,27	57,27	CERCOUX (17270)	Divers propriétaires
02/10/12	108,30	108,30	FONTAINES-D'OZILLAC (17500) LEOVILLE (17500) CHAUNAC (17130) EXPIREMONT (17130) POMMIERS-MOULONS (17130)	Divers propriétaires
10/09/12	85,24	79,89	BENON (17170) BOUHET (17540) LE GUE D'ALLERE (17540)	Divers propriétaires
17/09/12	20,48	54,99	COURBILLAC (16200) SONNEVILLE (16170) MACQUEVILLE (17490) NEUVICQ (17270)	Alain MICHOT et Valérie MICHOT
01/08/12	51,87	56,51	CONSAC (17150)	Indivision MARTIN